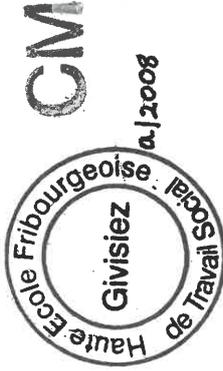


Alain Bihl
Roland Pfefferkorn

Le système des inégalités

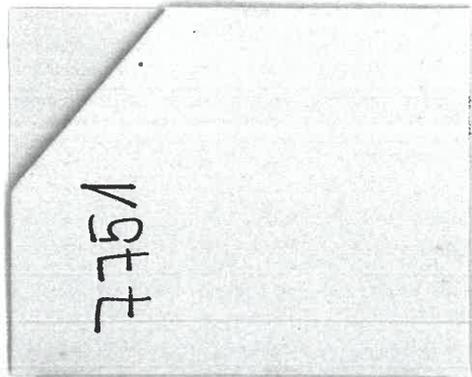


La Découverte
9 bis, rue Abel-Hovelacque
75013 Paris

HEF-TS 775A



HEF-TS Givisiez
1004059578



R0046666 48

Inégalité sociale et inégalité mathématique

Toute définition des inégalités sociales fait implicitement ou explicitement référence à la notion mathématique d'inégalités. Une unité de mesure étant définie (le mètre, l'année, l'euro, la fréquence d'un événement, etc.), il y a inégalité mathématique entre deux grandeurs quand l'une est supérieure à l'autre. Par analogie, on peut alors dire qu'il y a inégalité entre deux membres d'une même société dès lors que l'un se trouve doté d'une quantité de ressources supérieure à celle dont est pourvu l'autre. Par exemple, A dispose d'un revenu annuel ou d'un patrimoine supérieur à ceux de B ; ou l'espérance de vie de A est supérieure à celle de B ; ou encore le temps libre dont jouit A est supérieur à celui dont bénéficie B ; etc.

En recourant ainsi à une mesure chiffrée des inégalités, on produit des données homogènes qui permettent des comparaisons dans l'espace social et le temps historique. Surtout, on s'assure de produire des résultats qui, parce qu'ils possèdent l'apparente neutralité du chiffre, ne paraissent pas contestables, dans un domaine qui, par définition, prête aux débats et aux discordes.

Si la référence à la mesure mathématique permet à la notion d'inégalité sociale de gagner en clarté et en objectivité, elle n'en pose pas moins immédiatement différents problèmes. En premier lieu, elle présuppose que toute réalité sociale est définissable en des termes qui la rendent mesurable et en définitive quantifiable. Or comment mesurer par exemple les disparités de « qualité de vie » ? Il n'est pas certain que les données disponibles quant au « niveau de vie » (pouvoir d'achat du revenu disponible, montant du patrimoine) ni même quant aux « conditions de vie » (définies par la possession d'un certain nombre de biens et de services, ou par l'occurrence d'activités ou de situations déterminées, etc.) en rendent parfaitement ou exhaustivement compte.

En second lieu, toute mesure est discrète. Elle introduit une discontinuité, une coupure dans la réalité parce qu'elle ne s'attache qu'à un aspect partiel (une dimension) d'une réalité complexe qu'elle décompose. Elle risque ainsi de négliger les rapports, les interactions entre les différents aspects (les différentes dimensions) de cette réalité et les phénomènes qui en

I / Le champ des inégalités

Avant de pouvoir aborder l'analyse du système des inégalités, il convient au préalable de définir et même de justifier les concepts engagés par cette analyse. À commencer par celui d'inégalité sociale.

Définition préliminaire de la notion d'inégalités sociales

Chacun conviendra immédiatement que le chômeur de longue durée est aujourd'hui aussi peu l'« égal » du P-DG d'une grande entreprise que le serf du Moyen Âge pouvait l'être du roi ou même seulement de son seigneur, duc ou comte, ou que l'humble paysan l'était du Pharaon dans l'Égypte antique. Pour autant, la définition de ce qu'est une inégalité sociale présente un certain nombre de difficultés. Nous en proposerons la suivante. *Une inégalité sociale est le résultat d'une distribution inégale, au sens mathématique de l'expression, entre les membres d'une société, des ressources de cette dernière, distribution inégale due aux structures mêmes de cette société et faisant naître un sentiment légitime ou non, d'injustice au sein de ses membres.* Les quatre éléments dont se compose cette définition appellent chacun un bref commentaire, pour en préciser le sens mais aussi pour en souligner le caractère en partie problématique, rendant du coup discutable la notion d'inégalité sociale.

résultent. Or nous verrons — et c'est même l'objet propre de cet ouvrage — que les inégalités sociales présentent un caractère systémique au sens où elles se déterminent réciproquement, elles s'engendrent et par conséquent s'aggravent réciproquement, en provoquant de ce fait selon le cas une accumulation de handicaps ou une accumulation d'avantages et de privilèges. Si bien qu'un simple ensemble ou relevé de données chiffrées concernant différentes inégalités sociales ne saisit pas et risque même d'occulter leur caractère systémique. L'approche systémique des inégalités sociales a précisément pour objectif de tenter de corriger le biais analytique qu'introduit une définition exclusivement mathématique (quantitative) des inégalités.

Multidimensionnalité et superficialité du champ des inégalités sociales

Les considérations précédentes ont introduit l'idée d'une *multidimensionnalité* des inégalités sociales. C'est directement à cette idée que fait référence la notion de « ressources de la société » qu'inclut la définition ici commentée. Cette notion vague de ressources présente précisément l'avantage de pouvoir s'étendre à l'ensemble des aspects de la vie en société. En effet, par « ressources de la société », il ne faut pas entendre seulement ses ressources *matérielles* : les flux de revenus et les stocks de patrimoine, l'espace à occuper et le temps à vivre, etc. Mais aussi ses ressources *sociales et politiques* : la multiplicité et la diversité des rencontres et des réseaux de socialisation (associations, syndicats, partis, communautés religieuses), le pouvoir de se faire entendre et de défendre ses intérêts et ses droits, des positions institutionnelles valant des privilèges, etc. Ou encore ses ressources *symboliques* : les diplômes scolaires, la maîtrise des différents savoirs et des références culturelles, la capacité de se donner une image cohérente du monde, des autres et de soi, voire la capacité de l'imposer ou de la proposer à d'autres. Du même coup, on peut grossièrement distinguer trois grandes catégories d'inégalités sociales :

— les *inégalités dans l'ordre de l'avoir* : les inégalités dans la distribution des ressources matérielles de la société, dans la répartition de la richesse sociale ;

— les *inégalités dans l'ordre du pouvoir* : les inégalités dans la distribution des ressources sociales et politiques de la société,

dans la répartition du pouvoir, de la capacité de défendre ses intérêts et ses droits, d'imposer sa volonté aux autres par différents biais, de peser au moins partiellement sur l'organisation de la société et sur le cours des événements historiques ;

— les *inégalités dans l'ordre du savoir* : les inégalités dans la distribution et la maîtrise des savoirs, dans la capacité d'élaborer des connaissances et de donner un sens au monde dans lequel on vit, de proposer et d'imposer des définitions légitimes des choses, des gens, des situations, des rapports et des pratiques.

La notion de ressources sociales permet donc de couvrir tout le champ des inégalités sociales, en rendant ainsi compte de leur multidimensionnalité. Mais elle dit aussi, du même coup, une certaine *superficialité* de ce champ. En effet, en se plaçant du point de vue de la *distribution* inégalitaire des ressources sociales, toute étude des inégalités sociales se situe en aval des structures (rapports sociaux de production, rapports de propriété, rapports de classes, rapports sociaux de sexes, rapports sociaux de générations, etc.) qui *produisent* et ses ressources et leur distribution inégalitaire. Autrement dit, elle enregistre des effets de surface dont les causes profondes sont à chercher ailleurs, dans le tréfonds des relations fondamentales que les hommes entretiennent entre eux : régime de la propriété des moyens de production, division sociale des travaux et des fonctions, forme et structure du pouvoir politique, en définitive division et hiérarchisation de la société en castes, ordres, classes, etc. C'est un autre objectif de l'approche systémique des inégalités sociales que de laisser deviner l'existence de telles structures et d'introduire à leur analyse.

Inégalités sociales, inégalités naturelles, inégalités individuelles

Pour qu'une inégalité puisse être qualifiée de sociale, il faut encore et surtout qu'elle soit l'œuvre de la société dans le cadre de laquelle on la constate, c'est-à-dire qu'elle soit un effet de ses structures constitutives. Cela signifie notamment que toute inégalité produite *dans* la société n'est pas pour autant une inégalité produite *par* la société, autrement dit une inégalité sociale. Il peut s'agir, dans certains cas, d'une inégalité suprasociale ou d'une inégalité infrasociale :

— une *inégalité suprasociale*, c'est-à-dire une inégalité trouvant sa source dans la nature (en laissant ici de côté la surmature : la providence, la volonté divine, etc.). Ainsi une société n'est-elle pas directement responsable des disparités de fertilité naturelle des sols qui, toutes choses égales par ailleurs, ne peut manquer d'induire des inégalités de revenus entre les différentes populations agricoles ; pas plus qu'elle n'est, éventuellement, responsable de la maladie génétique qui fera de tel de ses membres un infirme à vie, qui ne pourra pas accéder à certaines des ressources garanties à la majeure partie de ses autres membres. En revanche, les structures sociales pourront, selon le cas, aggraver ou au contraire réduire de telles inégalités d'origine naturelle :

— il existe de même des *inégalités infrasociales*, qui sont les effets de décisions, de comportements, d'attitudes des individus eux-mêmes. Là où l'un est cigale, travaille peu et gaspille tout son bien, l'autre est fourmi, qui s'échine du matin au soir et amasse sans relâche : avec une même dotation de départ, le premier se retrouve finalement dépourvu, quand le second sera à l'aise, sans que l'on puisse incriminer autre chose que les mérites et défauts personnels de chacun — c'est la célèbre parabole des talents. On ne saurait donc nier toute responsabilité individuelle dans les inégalités existant entre les individus. En nuanciant quand même : la sociologie nous fait précisément découvrir combien les attitudes et les comportements individuels sont déterminés socialement (déterminés par l'origine, la trajectoire et la position sociales des individus).

En revanche, vouloir ramener les inégalités sociales aux seuls facteurs individuels, comme on le fait souvent pour tenter de les justifier, est proprement inadmissible. Pour au moins deux raisons. D'une part, c'est postuler une égalité des chances initiales qui est mythique — nous allons y revenir. Car la société dans laquelle les individus naissent, vivent et agissent est toujours déjà une société inégalitaire qui classe les individus en les assignant à des positions inégalement dotées en ressources ; et leurs décisions, comportements, attitudes, quels qu'ils soient, sont irrémédiablement marqués par les inégalités sociales préexistantes. D'autre part, c'est occulter toute la logique de reproduction sociale des inégalités sur laquelle nous aurons également l'occasion de revenir. Par exemple, le fils (ou la fille) de la cigale aura beau se faire plus fourmi que la fourmi : il (elle)

ne parviendra généralement pas à effacer le handicap que lui aura légué son père, victime qu'il (elle) est de la transmission inégalitaire des patrimoines. Tant il est vrai qu'il suffit à certains de naître pour posséder bien plus que ce que personne ne parviendra jamais à amasser par une vie de labeur.

Ainsi, s'il est aisé de concevoir la différence de principe entre des inégalités sociales, des inégalités naturelles et des inégalités strictement individuelles, distinguer la part qui revient à chacun des facteurs possibles de production (les déterminismes ou hasards naturels, les structures sociales, les mobilisations individuelles) dans le cas d'une inégalité déterminée n'est pas toujours aisé et prête fréquemment à discussion. Une discussion qui rejoint celle sur la légitimité des inégalités sociales.

Inégalité et injustice

S'il est indispensable que la définition des inégalités sociales s'appuie d'un côté sur la notion mathématique d'inégalité ainsi que sur des tentatives pour mesurer les inégalités, il est non moins inévitable enfin qu'elle se réfère au *sentiment d'injustice* que font naître les inégalités sociales, parmi ceux qui les subissent évidemment mais aussi éventuellement parmi les autres membres de la société. La notion d'inégalité sociale est ainsi inévitablement écartelée entre la pure et dure objectivité de l'abstraction mathématique et la forte subjectivité du sentiment d'injustice.

En effet, sans ce sentiment d'injustice, justifié ou non, sans les protestations et les révoltes qu'il provoque, les luttes et les critiques qu'il anime, les inégalités paraîtraient aller de soi, on ne s'interrogerait nullement à leur sujet. Pire, on ne les relèverait sans doute même pas, si ce n'est à titre de curiosités anecdotiques ou exotiques. Sans ce sentiment, les inégalités sociales n'existeraient pas dans la conscience des acteurs sociaux et politiques.

L'histoire nous en offre de multiples illustrations *a contrario*. Ce sont ainsi les grèves, émeutes et insurrections ouvrières qui, dans la première moitié du XIX^e siècle, ont joué un rôle de catalyseur pour les premières enquêtes et études sociologiques sur les conditions de travail, de logement, de consommation, etc. des ouvriers et de leurs ménages, et sur les inégalités de revenus et de

conditions de vie entre les catégories ouvrières et non ouvrières de la population.

Ce qui précède permet de comprendre que toute analyse des inégalités sociales est nécessairement déterminée, directement ou non, par une *attitude critique* à leur égard. Pour s'intéresser aux inégalités sociales, pour se pencher sur elles et en développer l'étude méthodique, il faut toujours entretenir un rapport critique à elles : les considérer, à un titre ou à autre, dans quelque mesure que ce soit, comme intolérables ou injustifiables. Au contraire, ceux que les inégalités sociales ne scandalisent pas, resseront généralement pas. Il en résulte une conséquence pour qui elles sont tolérables ou même justifiées ne s'y intéresse immédiatement pas. Il en résulte une conséquence immédiate, qui rejoint d'ailleurs des remarques antérieures allant dans le même sens : l'étude des inégalités sociales ne peut faire l'économie d'une discussion sur la légitimité de ces inégalités.

Le débat autour de la légitimité des inégalités sociales

L'immense majorité des discours contemporains traitant de la question des inégalités entre les hommes, qu'il s'agisse d'essais politiques, d'œuvres de sciences sociales ou de simples discussions de café du commerce, tendent à légitimer d'une manière ou d'une autre leur existence. Ces discours inégalitaristes prolongent d'ailleurs la longue tradition de la philosophie politique occidentale qui, de Platon à Hegel en passant par Aristote, les Pères de l'Église, Machiavel, Hobbes, Spinoza, Montesquieu, etc., a de multiples fois justifié l'existence des inégalités de fortune, de pouvoir ou de culture. En somme, la légitimité de l'inégalité entre les hommes fait partie des idées les plus couramment partagées entre eux. Et la critique de cette légitimité est d'emblée suspectée d'irréalisme ou d'utopisme.

Pourtant, l'examen critique de ces discours inégalitaristes laisse aisément apparaître leur fragilité. En s'en tenant à leurs seules occurrences contemporaines et savantes, on peut distinguer trois registres qui renvoient chacun à une tradition politique différente.

L'inégalité comme loi ontologique et principe axiologique.

Une première manière de justifier les inégalités sociales est de les présenter comme des inégalités suprasociales. On postule l'existence d'un ordre extérieur et supérieur à la société, un ordre naturel (cosmologique, biologique) ou un ordre surnaturel (d'essence ou d'origine divine) dont l'ordre social serait en quelque sorte une partie, un prolongement ou un effet ; ordre fonctivement hiérarchique, dans lequel celui qui dispose le plus d'être et de puissance est en même temps le meilleur et réciproquement. Dans ces conditions, les inégalités entre les hommes seraient non seulement une nécessité à laquelle ceux-ci ne pourraient échapper, mais encore une vertu à laquelle ils devraient se soumettre de bonne grâce. L'inégalité serait à la fois une loi ontologique fondamentale (une loi présidant à la constitution de l'Être dans ses différentes modalités surnaturelles, naturelles et humaines) et un principe axiologique (une valeur à défendre et à réaliser par l'action morale et politique). Inversement, l'idée d'égalité, la revendication d'égalité et les luttes pour réaliser l'égalité entre les hommes sont présentées comme autant d'aberrations ou d'hérésies.

Par ailleurs la pensée a le plus souvent animé la métaphysique ou la théologie qui a sous-tendu la tradition de la philosophie politique inégalitariste précédemment évoquée. Elle ne se retrouve plus guère aujourd'hui soutenue que par les différents courants de l'extrême droite qui font de l'inégalité, conjointement à l'identité et à la pugnacité, une de leurs valeurs fondamentales [Bihl, 1999, p. 15-40]. Dans l'univers idéologique de l'extrême droite, l'inégalité est d'abord un principe universel, au sein de la nature comme au sein de l'humanité : les espèces, les sexes, les civilisations, les peuples, les collectivités politiques, les individus mêmes sont naturellement inégaux entre eux. Il s'agit bien là d'une véritable loi à laquelle rien ni personne ne saurait faire exception. Être, c'est nécessairement être pris dans une hiérarchie des êtres qui est toujours aussi une hiérarchie des puissances et des valeurs.

De ce fait, plus fondamentalement encore, l'inégalité est tenue elle-même pour une valeur à promouvoir et à défendre : il est bon et juste qu'il y ait des supérieurs et des inférieurs, car tel est tout simplement l'« ordre naturel ». Ainsi s'expliquent